

COMMUNE DE MONCE-EN-BELIN
56 rue Jean Fouassier
72230 MONCE-EN-BELIN

ARRETE DU MAIRE n° 27/2026

Objet : 6.4 Autres actes réglementaires
Réglementation de la Circulation

Le Maire de Moncé en Belin

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande présentée ce jour par le Centre Socio culturel « Le Val'Rhone » - Allée de l'Europe – 72230 MONCE-EN-BELIN en partenariat avec la Ruche ;
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la manifestation de la Chasse aux Œufs sur la plaine du « Val'Rhone, dans l'agglomération de Moncé en Belin, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE :

Article 01 : Le samedi 4 avril 2026 de 10 h à 12 h, pendant la manifestation de la Chasse aux Œufs sur la plaine du « Val'Rhone », dans l'agglomération de Moncé en Belin, l'allée de l'Europe sera interdite à la circulation.

Le stationnement et la circulation sont interdits durant la période mentionnée sur deux rangées de stationnement devant la crèche.

Article 02 : Les panneaux de signalisation et les barrières nécessaires seront apposés par le personnel du « Val'Rhone » pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 03 : Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du parking et sera affiché pour information des usagers à la Mairie de Moncé en Belin.

Article 05 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moncé en Belin, le 13 mars 2026

Le Maire,
Irène BOYER

